

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE,  
EN SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2021

## DÉLIBÉRATION CA-2021-81

Approuvant la demande de co-accréditation d'une nouvelle mention « Urgence » au sein du Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée (DE IPA) avec Sorbonne Université pour la rentrée universitaire 2022-2023

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;
- VU** l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil académique du 15 novembre 2021 ;
- VU** les annexes adossées à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 26 novembre 2021 en formation plénière, à l'unanimité des 27 membres présents ou représentés :

### ARTICLE UNIQUE :

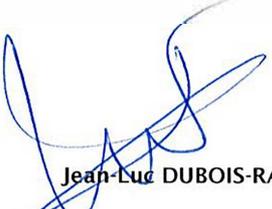
**APPROUVE** la demande de co-accréditation d'une nouvelle mention « Urgence » au sein du Diplôme d'Etat d'infirmier en Pratique Avancée avec Sorbonne Université pour la rentrée universitaire 2022-2023.

Fait à Créteil, le 26 novembre 2021

**Le Vice-Président  
du Conseil d'administration**

  
Amílcar BERNARDINO

**Le Président de l'Université**

  
Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION A DELIVRER  
LE DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE-  
**Mention «Urgences»**

I - UNIVERSITE ET UFR ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE

Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP)

**Sorbonne Université – Faculté de Médecine**

**Université Paris Est Créteil – UFR de Santé**

Les départements de master des facultés de Médecine des deux universités, dirigés par le Pr Canouï-Poitrine (UPEC) et par le Pr Riou et le Pr Cardot (SU), en assureront la gestion administrative.

II - STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

S'appuyant sur l'expérience acquise au cours de ces premières années de mise en place de la formation IPA et dans la continuité du fort partenariat développé entre l'Université de Paris Est Créteil (UPEC-Paris XII) et Sorbonne Université (SU) qui ont été co-accréditées pour le diplôme d'état d'infirmière de pratique avancée (DE IPA) à partir de l'année universitaire 2019-2020, l'UPEC et SU proposent de développer la nouvelle mention « Urgences » pour l'année 2021-2022. La demande d'accréditation sera commune aux 2 universités. Ce cursus s'appuiera fortement sur la Faculté de médecine de SU, sur l'UFR de médecine de l'UPEC mais également sur les structures hospitalo-universitaires associées : le CHU Henri-Mondor et les laboratoires de recherche associés (6 enseignants-chercheurs bi-appartenants, appel à projet ARS 2017, équipe ITOPE), le CHU APHP.SU avec les sites de la Pitié Salpêtrière, de Saint Antoine, de Tenon et de Trousseau. Compte tenu de l'activité de soin, d'enseignement et de recherche très large des établissements hospitalo-universitaires liés à nos universités, et plus spécifiquement des équipes des urgences des hôpitaux de nos deux universités, le choix est de proposer cette nouvelle mention. Nos structures hospitalo-universitaires incluent des équipes d'urgences pédiatriques (*Trousseau*), des équipes d'urgences adultes pré-hospitalières (SMUR [Structures Mobiles d'Urgence et de Réanimation] Henri Mondor et Pitié Salpêtrière), d'un SAMU ([Service d'Aide Médicale Urgente] SAMU 94, Henri Mondor) et enfin des urgences adultes (Henri Mondor, Pitié Salpêtrière, Saint Antoine et Tenon). Ce large panel d'équipes permet de capturer la spécificité des soins de chaque champ d'intervention. Ces équipes sont investies dans l'enseignement des urgences au sein des deux facultés de médecine, des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) partenaires de nos universités, mais également

au sein des Centres d'Enseignement de Soins d'Urgence 75 et 94 (CESU). Et enfin, elles collaborent très régulièrement pour des projets de recherche en santé, et se sont regroupées au sein d'une Fédération Hospitalo-Universitaire (FHU) rassemblant tous les services d'urgences et SAMU/SMUR de l'AP-HP.

L'UPEC et SU veilleront à entretenir un lien pédagogique constant entre les équipes pour assurer la continuité des 2 années de formation. Ce lien pédagogique existe déjà puisque les équipes ont travaillé conjointement sur les programmes des années universitaires en cours.

Sur le plan administratif, la formation sera intégrée au sein du département de master de la faculté de Médecine Sorbonne Université. Les locaux des campus santé de chaque Université seront mis à disposition des équipes enseignantes. La coordination de la mention «Urgences » sera assurée par Youri Yordanov (SU), Matthieu Heidet (UPEC) et Judith Leblanc (Saint-Antoine). Les coordonnateurs de la mention sont en charge de réunir les équipes pédagogiques, constituées de responsables des UEs pour le suivi pédagogique. Ils assurent avec des représentants de l'équipe pédagogique, le recrutement et la sélection des étudiants de la mention, mettent en place avec les gestionnaires administratives l'emploi du temps et le suivi des étudiants.

Le suivi des formations tant sur le plan administratif que sur le plan pédagogiques (en particulier les liens entre la première et la deuxième année de formation) est assuré par le bureau qui est constitué des responsables de la coordination de la première année, des responsables de la coordination des mentions et des responsables administratives des départements de master (annexe 1). Le bureau est réuni régulièrement (au moins une fois par semestre et plus si besoin).

### III- JUSTIFICATION DE LA DEMANDE/ PROJET PEDAGOGIQUE

Le diplôme d'État d'infirmier en Pratique avancée est une formation diplômante, qui confère le grade de Master, et vise à former des praticiens en santé afin qu'ils acquièrent des connaissances théoriques, un savoir-faire relatif aux prises de décisions complexes et des compétences cliniques indispensables à la pratique avancée de leur profession.

Ce diplôme existe depuis bientôt 4 ans, et regroupe aujourd'hui 4 domaines d'intervention/mentions :

- Pathologies chroniques stabilisées : prévention et poly-pathologies courantes en soins primaires
- Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale
- Oncologie et hémato-oncologie
- Psychiatrie et santé mentale

En 2019, dans un contexte particulier de tensions auxquelles étaient confrontées les structures de médecine d'urgence, un travail de réflexion sur la refondation des urgences aboutit à un rapport « Pour un pacte de refondation des urgences » et à plusieurs recommandations fortes. La recommandation n°17 de ce rapport

appelle à « Créer des infirmiers de pratique avancée aux urgences et à terme dans l'ensemble des activités de la médecine d'urgence ».

Ce nouveau domaine d'intervention sera ouvert aux infirmiers souhaitant exercer en pratique avancée en urgences (structures d'urgences, SMUR et ou SAMU). Il participera à améliorer l'accès aux soins, et la qualité des parcours des patients, mais devrait permettre également de renforcer et reconnaître les compétences des professionnels infirmiers des urgences.

En synthèse, ils seront formés à exercer dans l'ensemble des champs de la médecine d'urgence, du pré hospitalier (SAMU/SMUR) aux structures d'urgences (adultes et pédiatriques). Cet exercice sera mené en autonomie, au sein d'une équipe pluriprofessionnelles (médecins, IDE, IADE, aides-soignants etc.), dans un établissement de santé avec une structure d'urgence, un SMUR ou un SAMU.

- Parcours de formation

Le parcours de formation de la mention « Urgences » s'intègre au cycle complet existant, et composé de quatre semestres. Celui-ci comprend une première année commune et une deuxième année avec plusieurs mentions, dont la mention « Urgences » faisant l'objet de la présente demande.

La première année de la mention Pratiques Avancées du Diplôme d'État permet aux apprenants d'acquérir :

- des bases fondamentales, transversales intégrant l'épistémologie des sciences infirmières et communes à toutes les spécialités médicales citées dans le décret relatif aux IPA, et ce au travers de deux semestres communs (première année ou DE1 S1- première année ou DE1 S2)
- les bases épidémiologiques, éthiques, de principe de mise en œuvre d'une recherche clinique, de lecture et rédaction de mémoires scientifiques et d'anglais médical.

A l'issue de la première année, les apprenants confirment leur choix de la mention « Urgences » dans le DE en pratique avancée. Mais d'autres voies d'orientation en fin de la deuxième année peuvent également être envisagées.

La deuxième année permet aux apprenants d'acquérir les compétences théoriques et cliniques appliquées à leur domaine d'intervention. Elle se décline en deux semestres DE2 S3 et DE2 S4. Le S3 présente des temps d'enseignements théoriques permettant d'approfondir le domaine en question en développant une véritable expertise (connaissance des manifestations pathologiques, des gestes, des méthodes de diagnostic, des traitements qui permettront le transfert de compétences). Les UE transversales (Recherche et Anglais) sont mutualisées avec les autres domaines d'intervention, ce qui permet de se focaliser sur le développement et la consolidation des UE « Bases fondamentales » ; « Clinique » et « Parcours de Santé ». La mention « Urgences » s'appuie sur l'investissement des équipes de SU dans le développement des référentiels de compétence et de

formation de cette mention auprès des ministères de tutelle (Ministère de la Santé et Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche). Elle s'appuie également sur l'expérience des autres mentions enseignées au sein de nos universités, en particulier pour l'UE « Parcours de Santé » dont une part des enseignements pourraient être mutualisés avec ceux de la mention « Polypathologie ».

Le S4 est l'occasion d'effectuer le stage de 4 mois qui permettra de mettre en application les savoirs et les savoir-agir, ainsi que les enseignements d'initiation à la recherche notamment par rédaction d'un mémoire de fin de diplôme. Cette deuxième année permettra également aux apprenants d'appréhender des diagnostics et des situations cliniques. Le travail personnel de recherche clinique, restitué au travers du mémoire de stage, nécessite que les données générales d'enseignement (théoriques, méthodologiques et appliqués) ainsi que la démarche de recherche soient maîtrisées.

#### IV - NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE

Quarante étudiants pourront être accueillis dès 2021 en 1ère année. La capacité d'accueil maximale en première année est comprise entre 30-40 étudiants par année. Au-delà, la disponibilité de locaux pouvant accueillir un nombre plus important d'étudiants est plus limitée. Par ailleurs la gestion des groupes de travaux dirigés en particulier en anglais et en informatique serait plus complexe à organiser, les disponibilités des salles sont partagées avec l'ensemble des formations médicales. En ce qui concerne la mention « médecine d'urgence », entre 15 et 20 étudiants, en tenant compte des étudiants bénéficiant de validation d'acquis peuvent être accueillis.

Modalités de sélection :

Les candidatures seront déposées par le biais de la plateforme e-candidat pour chacun des établissements.

Entrée en deuxième année :

Avoir validé la première année du DE IPA

Être titulaire du DE IPA mais souhaitant changer de domaine d'intervention (Art. 3)

Par le biais du dispositif de la Validation des Acquis Professionnels (VAP)

L'étude du dossier de candidature est réalisée par un jury composé de membres de l'équipe pédagogique du DE regroupant enseignants universitaires et professionnels infirmiers pour chaque Université et le président de jury est le responsable universitaire de la formation ou son représentant.

Les critères d'admission seront basés sur l'évaluation de la motivation et du projet professionnel, le parcours professionnel et formations complémentaires et les travaux et missions accomplis.

#### V - MOYENS AFFECTES A LA FORMATION

Financiers :

Le coût du diplôme est par an (tarifs 2021) :

En formation initiale, 243€ + 92€ (Tarif CVEC de l'année en cours)

En formation continue prise en charge par l'employeur, 5000 €

En formation continue en autofinancement, 1400 €

Les tarifs ont été validés par les facultés suite à l'étude des coûts complets faite à l'occasion de la mise en place de la formation IPA en 2021 (Annexe 2)

Locaux :

En 2ème année, selon les mentions, les étudiants se répartiront sur les différents sites des universités (SU (site Pitié Salpêtrière et Saint Antoine et Tenon) et UPEC (Faculté de Médecine et Département Formation et Recherche en Soins)).

La réservation des salles d'enseignement est assurée par les secrétariats administratifs via les responsables des plannings des sites Saint Antoine et La Pitié (Eric Rousseau (Responsable administratif site Saint Antoine), Agnès Lefèbvre, (responsables des affaires générales et des locaux) pour SU et par leurs équivalents à l'UPEC.

Humains :

Les structures administratives de chaque département de formation, en particulier les gestionnaires et les responsables administratifs sont partie prenante pour l'organisation des cours, des examens, des inscriptions, et des conventions de stage. Pour la mention Santé de SU le secrétariat du département regroupe trois gestionnaires administratives et pédagogiques, Mme Estelle Mercier est la responsable administrative et son équivalent à l'UPEC au niveau du département Master et du département Formation et Recherche en Soins

#### VI - NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

Youri Yordanov : MCU-PH, Service des Urgences St Antoine (53 publications, index H : 14, SIGAPS : 804 , SIAPS : 475)

Matthieu Heidet : PH, Urgences, SAMU 94, UPEC (14 publications, index H : 3, SIGAPS : 242)

Judith Leblanc : Infirmière, PhD Santé publique Epidémiologie (21 publications, index H : 7, SIGAPS : 265)

#### VII - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

- Mutualisation des enseignements :

Sur le plan régional, un partenariat est mis en place avec les facultés de Médecine de SU et l'UPEC. Les UES Anglais et Recherche sont mutualisés pour l'ensemble des mentions portées par l'UPEC et SU. Les doyens, les Pr Wolkenstein (UPEC) et Riou (SU) se sont engagés pour développer une offre commune de formation d'infirmier de pratique avancée de haut niveau avec mutualisation des forces d'enseignements d'encadrement des 2 universités.

## **I - UE(s) communes à l'ensemble des mentions (6 ECTS)**

Cet enseignement a été mis en place pour l'ensemble des mentions organisées par la Faculté de Médecine de Créteil et intégrera les étudiants de la nouvelle mention « Urgences ».

### **UE Recherche (3 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à connaître :

- Le traitement et l'analyse de données scientifiques,
- L'élaboration d'une question scientifique et d'une hypothèse de travail et la construction d'un protocole de recherche,
- Les bases de la communication et de la valorisation de la recherche.

### **UE Langue vivante (3 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à renforcer les connaissances en anglais médical acquises en premier semestre.

## **II - UE(s) spécifiques à la mention choisie (24 ECTS)**

### **UE Bases fondamentales (6 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- connaître les motifs de recours et situations cliniques, les pathologies et leurs mécanismes physiopathologiques, les données épidémiologiques.
- appliquer les connaissances acquises et mettre en œuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective soins infirmiers et en s'appuyant également sur les sciences infirmières.

Cette unité d'enseignement doit permettre aux futurs IPA de mettre en relation les situations cliniques auxquelles ils seront confrontés et les mécanismes physiopathologiques qui les sous-tendent, afin de mobiliser efficacement les six compétences visées dans leur milieu professionnel.

### **UE Clinique (14 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- analyser la sémiologie clinique et paraclinique des motifs et des pathologies prévalentes en médecine d'urgence ;
- apprécier le degré d'urgence ; - intégrer les marqueurs biologiques des pathologies (valeurs physiologiques et pathologiques) dans le raisonnement ;
- distinguer les classes thérapeutiques et déterminer les mécanismes d'actions des médicaments, ainsi que leurs indications ;
- anticiper et identifier la survenue d'événements indésirables liés à la toxicité des molécules ;

- proposer, mettre en œuvre et évaluer les stratégies thérapeutiques afférentes adaptées aux situations cliniques et pathologies prévalentes en médecine d'urgence ;
- intégrer dans son raisonnement ou intégrer dans sa prise en soins les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes ;
- identifier les situations dans lesquelles la réalisation d'examen complémentaires est utile au diagnostic ou à la surveillance du patient ;
- identifier, anticiper, accompagner les réactions des patients et de leur entourage dans des situations cliniques prévalentes en médecine d'urgence ;
- choisir et réaliser les procédures de soins ou de mise en conditions techniques nécessaires au maintien de l'état de santé ou de la préservation des fonctions vitales de la personne de façon fiable et sécuritaire.

### **UE Parcours de Santé (4 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- Dans le cadre des parcours de soins en médecine d'urgence, de l'accès aux soins non programmés et des filières ambulatoires l'Infirmier en pratique avancée sera en mesure de :
  - de participer à leurs conceptions
  - de participer à la mise en œuvre de ces parcours
  - d'évaluer les parcours de soins
  - d'orienter les patients dans ces parcours
  - de coordonner les parcours des patients
- Développer les liens entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital
- Assurer une communication adaptée et interagir de façon coordonnée avec les autres acteurs dans le cadre des situations conventionnelles ou situations de crise.

### **UE Stage (4 Mois) (24 ECTS) – carnet de stage**

**UE Mémoire (6 ECTS): analyse critique de la littérature, analyse des pratiques professionnelles, mémoire de recherche, analyse critique basée sur l'expérience clinique dans un champ théorique déterminé**

**Tableau : contenu et type d'enseignement pour la deuxième année S3 et S4  
Pour la mention**

Semestre	N° des UE	Intitulé des UE	ECTS	Nombre d'heures		
				CM	TD	Travail Personnel
<b>DE 2 - SEMESTRE 3 et SEMESTRE 4</b>	UE 1	Recherche	3	X	X	X
	UE 2	Anglais	3		X	X
	UE 1 sp	Bases fondamentales	8	X	X	X
	UE 2 sp	Clinique	8	X	X	X
	UE 3 sp	Parcours de santé	8	X	X	X
	UE 1	Stage 4 mois	24			X
	UE 2	Mémoire	6		X	X
		<b>TOTAUX</b>	<b>60</b>			

Stages :

La recherche des stages.

Les apprenants adressent une proposition de stage dans la liste accréditée. Les apprenants peuvent adresser une proposition pour un stage national ou international non référencé dans cette liste.

Tous les stages font l'objet d'une convention entre chaque établissement de formation, l'établissement d'accueil et l'apprenant. Les lieux de stages sont accrédités sur projet pédagogique par le bureau de pilotage de la formation.

L'agrément des stages répondra aux conditions suivantes :

Désignation des responsables dans la structure d'accueil : un maître de stage (médecin) et un tuteur infirmier expérimenté (titulaire d'un master), impliqués dans la formation du stagiaire dans la structure d'accueil pour assurer le suivi du stage et évaluer le stagiaire sur les actions menées dans la structure.

Engagement de respecter les objectifs prévus dans l'annexe II et intégration des objectifs personnels du stagiaire validés par les responsables de la formation.

La signature d'une convention de stage signée entre l'Université, le responsable pédagogique et la structure d'accueil du stagiaire.

Le suivi sera également assuré par un enseignant de l'équipe pédagogique. L'évaluation sera réalisée en regard avec le référentiel d'activité et de compétence du décret d'IPA. Un porto-folio/carnet de stage (e-carnet, UPEC) a été conçu pour répondre au référentiel d'activité et de compétence du décret d'IPA et sera rempli par l'étudiant IPA et le maître de stage et servira de base à l'évaluation. La validation des stages doit être obtenue pour valider la deuxième année du DE.

La liste des terrains de stage et des maîtres de stages agréés sera présentée au comité pédagogique.

#### VIII - DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ETABLISSEMENT OU L'UFR (accompagnement des étudiants)

Chaque étudiant bénéficiera d'un référent pédagogique issu de l'équipe pédagogique. Un bilan de positionnement est prévu en début de chaque semestre. Nous inviterons d'anciens étudiants à venir échanger avec les étudiants de 1<sup>ère</sup> année afin de décrire leur pratique au quotidien pour aider au choix de l'option.

Une mi-soutenance sera organisée au cours de la 2<sup>ème</sup> année au bout de 2 mois de stage pour évaluer et éventuellement réorienter l'avancée des acquis des étudiants dans le cadre du stage et l'avancée du projet de mémoire.

#### IX - DISPOSITIF D'EVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS

L'évaluation de la formation se fondera sur des résultats des apprenants au regard des objectifs fixés. La compétence des nouveaux titulaires du DE-IPA aura été évaluée pour la remise finale du diplôme. Elle se fera par l'intermédiaire d'un portfolio qui suivra la progression des compétences de l'apprenant et l'interaction avec les tuteurs.

Les autres acteurs, enseignants-chercheurs, référents métiers, employeurs et apprenants seront interrogés quant à leurs attentes respectives).

Les modalités reposent sur plusieurs niveaux d'évaluation :

Au terme de chaque unité d'enseignement, une enquête de satisfaction sera administrée aux apprenants sur la plateforme d'enseignement portant sur le contenu (adaptation au contexte de la pratique avancé, items superflus ou manquants...) et la forme (qualité pédagogique de l'enseignant, format des cours).

A l'issue de chaque semestre, une rencontre entre les responsables du DE ou de la mention et les apprenants concernant les conditions des études et les améliorations nécessaires à introduire.

Le suivi des apprenants par questionnaire en ligne permettra de mesurer leur insertion professionnelle

Selon le projet professionnel du diplômé, les employeurs seront interrogés 2 ans après leur diplomation afin d'ajuster la formation aux objectifs des services/ de première sortie du diplôme afin d'évaluer la réponse aux attentes des employeurs.

Le programme d'enseignement sera réadapté d'une année sur l'autre pour répondre aux attentes des apprenants, à l'évolution de l'exercice professionnel, aux changements règlementaires.

#### X - PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

Sur le plan régional, un partenariat est mis en place avec les facultés de Médecine de SU et l'UPEC.

Les doyens, les Pr Wolkenstein (UPEC) et Riou (SU) se sont engagés pour développer une offre commune de formation d'infirmier de pratique avancée de haut niveau avec mutualisation des forces d'enseignements d'encadrement des 2 universités.

Sur le plan international, des conventions sont envisagées avec le Québec. Elles concerneront dans un premier temps l'enseignement théorique puis les stages.

#### XI - AVIS DES INSTANCES :

Vote favorable à l'unanimité du Conseil de Faculté de Médecine de Créteil pour la mention «Urgence» du Diplôme d'État de Pratiques Avancées le 3 juin 2021 (UPEC)

## ANNEXE 1

### Gouvernance

#### Porteur du projet :

Pr Florence Canoui-Poitrine (PU-PH, Santé Publique),  
Équipe d'accueil Clinical Epidemiology And Ageing (CEpiA), Université Paris Est Créteil  
(UPEC) Département Master de l'UFR de Médecine de Créteil  
Service de Santé Publique, Hôpital Henri-Mondor, 94010 Créteil Cédex

Pr Joseph Gligorov (PU-PH, Oncologie Médicale SU)  
Centre de recherche Saint Antoine, UMR\_S 938, équipe Biologie et thérapeutiques du cancer  
Directeur de l'Institut Universitaire de Cancérologie  
Département oncologie, Hôpital Tenon, 75020 Paris

#### Bureau de la formation IPA :

Dr Marie Laurent (MCU-PH, Médecine interne, gériatrie, UPEC)  
Pr F Canoui-Poitrine (PU-PH, Santé Publique UPEC)  
Pr Joseph Gligorov (PU-PH, Oncologie Médicale SU)  
Pr Christophe Tournigand (PU-PH, Oncologie Médicale, UPEC)  
Dr Isabelle Fromantin (IDE, PhD)  
David Grabli (PU-PH, SU, Neurologie)  
Julien Le Breton (MCU, Médecine Générale, UPEC)  
Pr Philippe Fossati (PU-PH, Psychiatrie, SU)  
Pr Florian Ferreri (PU-PH, Psychiatrie, SU)  
Franck Schurhoff (PU-PH, Psychiatrie, UPEC)  
Dominique Letourneau (Pr Associé, Soins Infirmiers, UPEC)  
Youri Yordanov (MCU, PH, Urgence, SU)  
Matthieu Heidet (PH, Urgences SAMU 94, UPEC)  
Judith Leblanc (IDE, PhD, SU)  
Abdenour Khelil (Formateur Cadre de santé, psychiatrie, département soins UPEC)  
Julie Bourmaleau IDE, cadre de Santé, La Pitié)  
Nadège Sanvoisin (IDE, psychiatrie, La Pitié)  
Julie Gaschy (IDE, coordinatrice de greffe, UPEC)

Estelle Mercier-Salvatore (Responsable administrative des formations de master en Santé, SU)  
Nathalie Rayssac (Responsable administrative du département des formations paramédicales, UPEC)

Cinq représentants étudiants (une personne pour la première année et une pour chaque mention)

#### Équipe Pédagogique de la mention : Urgences

Youri Yordanov, MCU, PH, Urgence, SU  
Matthieu Heidet, Ph, Henri Mondor, Samu 94  
Judith Leblanc, IDE, PhD, SU  
Anne-Laure Philippon, Ph, Urgence, Pitié  
Bérengère Couturier, Cadre supérieure de Santé, PhD, Henri Mondor  
Perrine Boursin, IPA, Fondation Rotchild  
Pierre-Yves Blanchard, IPA, Tenon  
Théophile Bastide, Cadre de santé formateur IFCS

Quentin Delannoy, PH, Pitié  
Julien Bouix, IADE, PhDs, Service de santé des armées  
Marie-Charlotte Druart, IPA, Henri Mondor)  
Romain Guedj, MCU-PH pédiatrie Trousseau  
Clément Lachize Cadre de santé, Pédiatrie Robert Debré

## ANNEXE 2

### Coûts Complets IPA

COÛT COMPLET ACTION DE FORMATION						
<b>1- Interventions pédagogiques</b>	Heures	Heures	Heures	Total heures (base EHTD)	coût horaire environné	coûts de personnel environnés
	CM	TD	TP			
<b>1.1 - Personnels enseignant SU ou UPEC</b>						
<b>I- Enseignants-chercheurs, IGR, IGE</b>						
PUPH, Professeurs d'université		40		40,0	427 €	17 091 C
MICPH, MCF, assistants		80		80,0	282 €	22 593 C
Chef de clinique		100		100,0	105 €	10 500 C
ATER, Moniteurs				0,0	153 €	- C
<b>II- Enseignants du second degré (PRAG et PRCE)</b>						
PRAG				0,0	276 €	- C
PRCE				0,0	232 €	- C
<b>III- Personnels Enseignants/IATOS intervenant en HC</b>						
Personnels fonctionnaires				0,0	56 €	- C
Personnels non fonctionnaires				0,0	76 €	- C
<b>Sous-total interventions pédagogiques personnels SU et UPEC</b>	0,00	220,00	0,00	250,0		50 183 C
<b>1.2 - Intervenants extérieurs</b>						
Personnels fonctionnaires hors SU et UPEC		60		50,0	56 €	2 799 C
Personnels non fonctionnaires		20		20,0	76 €	1 514 C
<b>Sous-total interventions pédagogiques vacataires extérieurs</b>	0,00	80,00	0,00	70,0		4 313 C
<b>1.3 - Interventions pédagogiques (Hors face à face)</b>						
Ingénierie pédagogique => Forfait heures en fonction Nb de stagiaires				30,0	65 €	1 941 C
Soutenance de Mémoires ( 1/2 heure par stagiaire)				15,0	65 €	971 C
<b>Sous-total interventions pédagogiques (hors face à face)</b>	0,00	0,00	0,00	45,0		2 912 C
<b>1. Total interventions pédagogiques (1.1 + 1.2 + 1.3)</b>						<b>57 409 C</b>
<b>2. Autres coûts de personnel engagés pour la réalisation De la formation</b>				Nombre d'heures	coût horaire environné	coûts de personnel environnés
Coût direct gestion coordination (base : valeur moy. BIAT)	Nb d'hres / Stagiaire *			400	0,0	12 000 C
Primes Formation Continue						0 C
<b>2. Total autres coûts de personnel</b>						<b>12 000 C</b>
<b>3. TOTAL COÛTS DE PERSONNEL (1 + 2)</b>						<b>69 409 C</b>
<b>5. Coûts de fonctionnement</b>				quantités	coût unitaire TTC	coûts totaux TTC
Convivialité (ex : café-collations)						
Missions						
Documentation						
Publicité, mailing, insertion					500 €	500 C
Matériels valeur unitaire < 800 C HT						
Informatique et consommable TP					500	500 C
Communications tél. , affranchissements						
Gratification stagiaire M2				Nb de copies	0	- C
<b>5. TOTAL COÛTS DE FONCTIONNEMENT</b>						<b>1 000 C</b>
<b>6. QUOTE-PART DU COÛT DU SERVICE FC</b>						coûts totaux TTC
Frais de Fonctionnement du service FC						- €
<b>6. QUOTE-PART DU COÛT DU SERVICE FC</b>						<b>- C</b>
<b>TOTAL COÛT COMPLET : 3 + 4 + 5 + 6</b>						<b>70 409 C</b>

Facturations au partenaire	Nombre de stagiaires	Prix unitaire	Montants facturés	Par stagiaire et par jour
M2 Tarif Formation continue avec prise en charge employeur	15	5 000 €	75 000 €	5 000 €
M2 Tarif Formation continue sans prise en charge employeur	5	1 400 €	7 000 €	1 400 €
M2 Tarif Formation initiale et/ou montants forfaitaires	0		0 €	
<b>Total produits</b>	<b>20</b>		<b>82 000 €</b>	<b>4 100 €</b>

<b>Rappel coût complet</b>	<b>70 409 €</b>
dont coûts directs	53 877 €
dont coûts indirects	16 532 €

MARGE SUR LA FORMATION	Stage	Par stagiaire et par jour
<b>Produits (1)</b>	<b>82 000 €</b>	<b>4 100 €</b>
<b>moins coûts directs</b>	<b>-53 877 €</b>	<b>-2 694 €</b>
<b>Marge sur coûts directs (2)</b>	<b>28 123 €</b>	<b>1 406 €</b>
<b>moins coûts indirects</b>	<b>-16 532 €</b>	<b>-827 €</b>
<b>Marge sur coût complet (3)</b>	<b>11 591 €</b>	<b>580 €</b>
<b>Taux de marge (3) / (1)</b>	<b>14%</b>	